

**ENSEIGNEMENT****« Des profs avec des propos borderline »****Qui contrôlera les professeurs de religion qui dispenseront le cours de citoyenneté ?**

« enseignons.be » s'interroge et dénonce l'absence de filet pendant la période transitoire.

● Emmanuel HUET

La plateforme « enseignons.be », rassemblant des enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, se dit inquiète. Notamment suite à la lecture de l'article que nous avons consacré au cours de religion islamique (NDLR : lire notre édition de ce 28 juin). Nous avons ainsi mis en lumière les difficultés rencontrées par un professeur progressiste où il se retrouvait confronté à son inspecteur prônant une vision beaucoup plus traditionnelle de l'islam. Et en toile de fond, c'est le rôle joué par l'Exécutif des musulmans de Belgique qui pose question. Malgré un discours d'ouverture, l'Exécutif semble peu enclin à soutenir effectivement les intellectuels progressistes. Et « enseignons.be », par la voix de Jonathan Fischbach, rappelle aussi des cas précédents où l'Exécutif aurait tenté d'étouffer des dérives : lorsqu'un professeur avait fait circuler une pétition « anti-Charlie » dans une école à Anderlecht, « l'Exécutif s'est opposé à son licenciement. » À Verviers, face

aux caméras de la RTBF, un enseignant « avait admis qu'il mettait des meilleures notes aux femmes voilées, que les filles n'avaient pas à aller au planning familial... » Et là encore, l'EMB est intervenu « mais sans le démissionner. »

Alors pourquoi « enseignons.be » revient sur ces faits précis ? Parce que ce sont les professeurs de religion qui pourront donner le cours de philosophie et de citoyenneté dès le mois de septembre. « Il y aura une phase transitoire de 3-4 ans où les profs de religion et de morale auront la priorité

pour donner ces cours. » Ceci afin de permettre à ces enseignants de ne pas perdre d'heures dans un premier temps. « Mais ils dépendront toujours de leur inspecteur de religion. Et un chef d'établissement ne peut pas contrôler ce cours. Les cours de citoyenneté seront donnés par des professeurs de religion qui ne devront pas rendre de comptes, même s'ils dérogent au programme. »

Et il s'interroge sur des positions archaïques que pourraient adopter ces professeurs. « Si l'EMB veut placer des professeurs qui sont dans sa bonne ligne, on pourrait se retrouver avec des professeurs qui tiendront des propos borderline. Un professeur de ce type peut-il aborder des questions de bioéthique, parler de contraception, du darwinisme... » Cette interrogation est valable pour tous les professeurs de religion figés dans leur croyance. Mais « enseignons.be » pose la bonne question sur cette période de transition qui permettra aux professeurs de religion de s'emparer du cours de citoyenneté avec un contrôle limité des matières enseignées. ■